

LE FRELON ASIATIQUE : TOUS CONCERNES



Arrivé en France en 2004, en Haute-Saône en 2017, ce prédateur se propage sur tout le territoire à une vitesse fulgurante. Classé insecte nuisible, il constitue une menace :

- **Pour la biodiversité** en dérégulant l'équilibre de tous les pollinisateurs,
- **Pour les colonies d'abeilles** avec les conséquences économiques induites pour les apiculteurs,
- **Pour les humains** : il n'est nullement gêné pour s'installer en zone urbaine et sa piqûre, comme toutes celles d'hyménoptères, est douloureuse et peut entraîner de graves complications en cas d'allergie, voire la mort.

Face à cette menace, **l'UNION APICOLE de HAUTE SAONE** s'est engagée dans la lutte contre ses nuisances.

En 2021, soutenue par le conseil départemental, une information transmise à toutes les communes de Haute Saône avait pour but de détecter sa présence et ses nids. A ce jour, il faut faire plus que le repérer, car il est installé sur l'ensemble du département et plusieurs nids ont déjà été détruits : 4 en 2021 et plus de 20 en 2022.

Le piégeage est un moyen de limiter son impact, mais demande une réelle technicité. Nous lançons donc une campagne pour 2023. Afin d'être tous opérationnels dès le printemps, notre syndicat propose de fournir des moyens pratiques pour s'équiper (matériels ou notice de fabrication) à toutes les instances qui auront la compétence pour cela : apiculteurs, services techniques municipaux, agents de protection des populations, particuliers Ce plan d'action se décline :

.../...

✂-----

COUPON REPONSE

NOM Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

A pris conscience de l'enjeu de la menace du frelon asiatique et peut contribuer à sa lutte dans le cadre : Professionnel Privé

Pour participer :

- à la biosurveillance,
- au piégeage,
- autres (à préciser) : _____

→ **Une première étape** qui est l'organisation de trois réunions d'information à Arc les Gray, Lure et Vesoul.

→ **La seconde étape** sera la mise en place, au cours de cet hiver, de formations pratiques indispensables pour le piégeage de printemps et d'automne. Une charte des bonnes pratiques et les outils de suivi du piégeage seront élaborés.

→ **Dans un troisième temps**, il nous faudra poursuivre collectivement notre réflexion afin de mettre en place une action commune en partenariat avec les différents acteurs (conseil départemental, mairies, FREDON, GDSA Bourgogne-Franche-Comté, la Région, les organismes de formations apicoles, la chambre d'agriculture départementale, les apiculteurs...).

Au-delà du piégeage, la détection des nids est poursuivie en vue de leur destruction par les désinsectiseurs agréés.

Il est indispensable de mettre en place un réseau de référents compétents et nous sollicitons toutes les instances concernées ainsi que les bonnes volontés pour constituer ce maillage du département.

Vous-même ou vos collaborateurs vous pouvez vous adresser :

- Par mail : api70@orange.fr
- Par téléphone auprès de Pierre RACINE : 06 80 18 84 23
- Jacques TONNOT : 06 40 41 19 04
- Par courrier en nous adressant le coupon réponse ci-dessous.

Face à l'enjeu de cette menace dont chacun doit avoir conscience, nous avons besoin de votre aide pour mener à bien cette lutte contre le frelon asiatique.

Toute l'équipe de l'UA vous remercie par avance de votre implication.



UNION APICOLE HAUT-SAONOISE



**LE FRELON ASIATIQUE =
TOUS CONCERNES**



**Union Apicole 70
17 quai Yves Barbier
70000 VESOUL**

Le cycle de vie...

...et les nids

ILLUSTRATION : PHILIPPE LANTIERE VEA DE LOIRE



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?



Réalisez le signalement sur le site lefrelon.com. Cliquez sur l'adresse du site ou flashez le QR Code ci-contre



Envoyez un mail signalement@fredonbfc.fr, en indiquant le maximum d'information (contexte, géolocalisation, photos, ...)



Informez la mairie

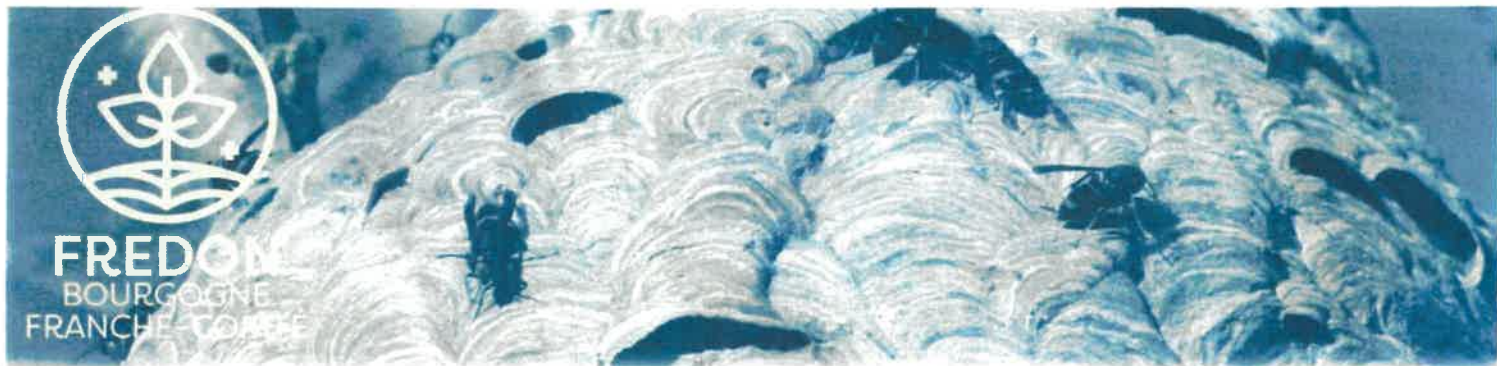
ATTENTION, il est dangereux de détruire un nid de frelon soi-même ! Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.

CONTACT

FREDON BFC
03 81 47 79 20
signalement@fredonbfc.fr
www.fredon.fr/bfc

Ce document a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de



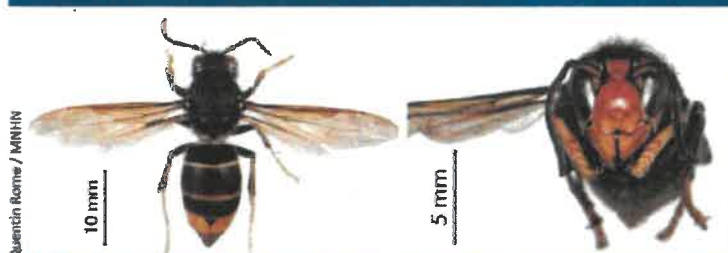


POUR LIMITER LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITE ET L'HUMAIN

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004, dans le département du Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne-Franche-Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois (21).

Comment le reconnaître ?

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)



Ne pas confondre avec
le frelon d'Europe !

- 1,7 à 3 cm
- De couleur foncée – thorax noir – tête noire et face orangée – bout des pattes jaune – abdomen noir avec une large bande jaune orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

- 2,5 à 3,5 cm
- De couleur foncée – thorax brun/roux – tête brune et face jaune – bout des pattes brun – abdomen jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

Les impacts du frelon asiatique



Pour l'environnement

Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, il s'attaque notamment aux abeilles. C'est un vrai fléau pour l'apiculture.

En effet ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher.



Pour l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 5 m) car les frelons peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...), la pique est douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.